



## **RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020**

\*\_\*\_\*\_\*

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

L'an deux mille vingt et le cinq novembre à seize heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Régis BAYLE.

Présents (30) : Roger LAURENS, Régis BAYLE, Bruno MONTET, Philippe BARRAL, Jean-René GUERS (visio), Martine VOLLE-WILD (visio), Marc WELLER, Marie-France PHILIP, Emmanuel GRIEU, Laurence BERANGER (visio), Thierry REDON, André JOFFRE (suppléant), Martine DURAND, Bernard SANDRE, Patrick DARLOT, Bruno BELTOISE, Sylvie ARNAL, Jules CHAMOUX, Magali FESQUET, Halima FILALI, Lionel GIROMPAIRE, Valérie MACHECOURT, Emilie PASCAL, Sylvie PAVLISTA, Emmanuel PUECH, Jérôme SAUVEPLANE, Jean-Baptiste THIBAUD, Alessandro COZZA (visio), Pauline PAGES (visio), Laurent PONS (visio).

Présents partiellement (2) : Joël CORBIN (visio à partir de la délibération n°01), Maxime GARCIA (visio à partir de la délibération n°01).

Excusés (9) : Jean-Pierre GABEL, Stéphane MALET, Marie-Françoise MIGAYROU, Romaric CASTOR, Alain DURAND, Jean-Marie BRUNEL, Roland CANAYER, Christian CHATARD, Denis SAUVEPLANE.

Excusé représenté (1) : Gérard SEVERAC par André JOFFRE.

Procurations (3) : Alain DURAND à Marie-France PHILIP, Roland CANAYER à Laurence BERANGER, Denis SAUVEPLANE à Sylvie ARNAL.

Secrétaire de séance : Bernard SANDRE.

---

## **SITUATION ET PERSPECTIVES FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS**

---

En présence par visioconférence de Monsieur le Préfet Didier LAUGA et Monsieur Frédéric GUIN, Directeur Départemental des Finances Publiques et dans la salle de Madame Joëlle GRAS, Sous-préfète du Vigan et Madame Fabienne VACHON, Comptable publique de la Trésorerie du Vigan, il est proposé aux Conseillers Communautaires un échange autour de la situation et des perspectives financières de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président remercie les représentants de l'Etat pour leur présence et leur concours à ces échanges.

Il précise que l'objet de ce débat est de faire un état des lieux de la situation financière de la Communauté de Communes, dans un souci de transparence et de vérité envers les élus et les citoyens. Il s'agit pour lui d'une condition pour pouvoir prendre sereinement les décisions qui vont s'imposer dans les semaines et les mois qui viennent, pour essayer de redresser cette situation.

Il estime donc important d'avoir dès aujourd'hui, un discours de vérité à l'égard des citoyens. C'est dans cette optique qu'il souhaite que les échanges aient lieu afin de préparer l'avenir.

Monsieur le Préfet rejoint les propos de Monsieur le Président. Il précise que l'analyse qui sera présentée a été réalisée par les services de la direction des finances publiques sur la base de données publiques que sont les budgets de la collectivité. Afin de rester dans un cadre technique, il propose de donner la parole à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques pour présenter l'analyse que les services font de la situation financière de la Communauté de Communes, avant de répondre aux questions des membres de l'Assemblée.

En introduction, Monsieur Frédéric GUIN indique qu'il se limitera à quelques points de synthèse et que sa présentation sera complétée par la transmission de documents écrits, élaborés avec la participation de Madame VACHON, Comptable de la Collectivité. Il précise que cette présentation est la vision très technique du Comptable et qu'elle devra nécessairement être complétée par des éléments de gestions qui relèvent de l'ordonnateur.

Monsieur le Directeur départemental des finances publiques présente l'analyse financière au 31 décembre 2019, annexée au présent relevé de décisions.

Il évoque ensuite la situation pour 2020, notant qu'il s'agit d'une année compliquée, marquée à la fois par les élections et par la crise sanitaire qui risque d'avoir un impact sur les recettes des Collectivités locales.

Pour conclure, Monsieur le Directeur Départemental indique que les services de la Direction des Finances sont prêts à contribuer à la recherche de solutions de redressement, selon les modalités et le calendrier que la collectivité définira.

Monsieur le Président remercie Monsieur GUIN pour cet exposé. Il estime que l'on peut considérer que la situation est grave et qu'il appartient maintenant aux élus d'essayer collectivement de trouver les bonnes solutions pour la rétablir. Il propose aux Conseillers qui le souhaitent de poser leurs questions.

Monsieur Bruno BELTOISE s'étonne du remboursement de l'emprunt qui arrive à échéance en début d'année et s'interroge sur ce qui adviendrait si la communauté de communes n'avait pas la trésorerie pour rembourser.

Monsieur GUIN précise les montants et les échéances et confirme que cela représente la totalité des emprunts relatifs à la Zone d'Activité Economique (ZAE). Sur le second point, il indique qu'il est nécessaire de trouver des solutions évoquant la renégociation des emprunts ou des avancées dans le projet de ZAE.

En complément, Monsieur le Président explique qu'il s'agissait de prêts relais contractés dans l'optique d'une revente rapide des terrains. Il donne également des précisions sur l'avancée du projet.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur Jules CHAMOIX, Vice-président délégué aux finances, qui expose la présentation annexée au présent relevé de décisions.

A l'issue de cet exposé, et sauf question dans l'Assemblée, Monsieur le Préfet propose de se retirer pour laisser place au débat qui relève de la libre administration des collectivités territoriales.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur des finances publiques et note que la collectivité compte sur l'expertise des services de l'Etat pour l'accompagner dans cette stratégie de redressement.

Monsieur le Président expose ensuite que le travail reste à faire, que les commissions seront constituées en décembre - dont une consacrée aux finances - et qu'il faudra travailler tous ensemble à ce redressement.

Il relève qu'il existe d'autres marges de manœuvre pour travailler au développement et à l'attractivité du territoire, à commencer par la compétence du personnel ainsi qu'une mobilisation sur l'accueil des porteurs de projets. Un investissement humain qui passera également selon lui par un travail avec les communes à travers la question des attributions de compensation notamment. Il note qu'il faudra travailler à la solidarité entre les communes et la communauté de communes. Il estime que de l'audace collective et de la capacité de mobilisation de chacun, dépend la possibilité de faire autre chose de ce mandat qu'une politique de rigueur.

Monsieur Marc WELLER souligne que c'est parfois dans des situations de crise que des solutions nouvelles peuvent être trouvées. Telle que la situation se présente, il se demande si la solution ne résiderait pas dans un changement de logiciel à savoir : donner à la communauté de communes le rôle de suggérer, d'inciter, de rassembler un certain nombre de communes qui ont envie d'avancer sur un projet. Après avoir entendu le constat, il se dit que c'est peut-être l'occasion de réinventer la façon de voir la communauté de communes.

Monsieur le Président pense que le rôle de la communauté de communes aujourd'hui est d'accompagner les porteurs de projets, de soutenir l'économie pour que les emplois se créent.

Monsieur Jean-Baptiste THIBAUD estime que la transparence vis-à-vis des citoyens évoquée plus tôt, est très importante car il s'agit du seul moyen d'adhésion de la population à la nouvelle politique. Il confirme qu'il va falloir changer les habitudes qui prévalaient jusque-là et pense que ce n'est qu'au prix de cette transparence qu'il sera possible de sortir tous ensemble de la situation difficile dans laquelle la collectivité se trouve.

Il a cru comprendre que le nouvel exécutif avait commencé à réfléchir à la manière d'expliquer à la population la réalité de cette situation, il souhaite savoir s'il est possible aujourd'hui de présenter le fruit de ces réflexions.

Monsieur Emmanuel GRIEU répond que les réflexions sont effectivement en cours. Il note qu'il y a plusieurs formes, à commencer par le caractère public de cette réunion, la création récente du « lien des communes » et la participation qui fait l'objet d'un travail qui, il l'espère, verra le jour en janvier si les conditions sanitaires le permettent. Il précise que le travail mené concerne la transparence en général et qu'il n'y a pas de projet spécifique sur le sujet de la situation financière, beaucoup de pistes sont à l'étude mais rien n'est encore arrêté.

Sur la question d'une potentielle participation plus importante des communes, Monsieur Thierry REDON se demande si l'on ne risque pas d'entraîner dans cette situation les communes fragilisées.

Monsieur le Président note que l'idée n'est pas d'augmenter la participation financière des communes mais de mutualiser intelligemment ou de faire preuve de pragmatisme dans la répartition des compétences. Il précise que ce ne sont là que des pistes de réflexion et que les solutions seront à trouver collectivement.

Monsieur Jules CHAMOUX souligne que les communes sont déjà solidaires avec la communauté de communes, citant les attributions de compensation ainsi que la répartition du FPIC. Il estime également que les autres efforts sont à rechercher dans l'intelligence collective.

Monsieur Patrick DARLOT pense que le rôle de la communauté de communes devrait être celui d'un chef d'orchestre associant davantage les communes dans la mise en œuvre des projets. Un changement d'état d'esprit nécessaire, qui permettrait de créer une dynamique intéressante.

Pour conclure, Monsieur le Président relève que le territoire a de l'énergie et des ressources et que par-delà la situation actuelle, il se dit confiant. Il en appelle au sens de la responsabilité de tous pour réussir à redresser ensemble cette situation.

Monsieur Marc WELLER se dit également optimiste du fait des liens qui semblent s'établir avec d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il note un renouveau de coopération avec les EPCI voisines sur certaines actions et grâce à ces regroupements, il pense que des choses qui n'étaient pas possibles le seront désormais. Pour lui, ce sont des éléments importants dans les réponses à trouver.

---

## **01 - RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN SERVICE COMMUN**

---

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Monsieur le Vice-président expose aux membres du Conseil de Communauté :

Dans un esprit de coopération négociée, la Communauté de Communes du Pays Viganais et la Ville du Vigan souhaitent s'engager sur la voie d'une gouvernance mutualisée de leurs administrations.

Les lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010, n°2012-281 du 29 février 2012 et n°2014-58 du 27 janvier 2014 ont défini un cadre juridique pour la mise en œuvre de services communs entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, en dehors des compétences transférées. La création de ces services communs est codifiée à l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur ce fondement, il est proposé de mutualiser la Direction Générale des Services de la Communauté de Communes du Pays Viganais et de la Ville du Vigan dans le cadre d'une convention de service commun. Cette mutualisation concerne le seul poste de Directeur Général des Services.

Le service commun sera géré par la Communauté de Communes du Pays Viganais et placé, en fonction de la mission réalisée, sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Communauté de Communes du Pays Viganais ou sous celle du Maire de la Ville du Vigan.

Il est convenu que les dépenses mutualisées, qui couvriront notamment les charges de personnel et frais assimilés, seront remboursées par la Ville du Vigan à la Communauté de Communes du Pays Viganais selon une clé de répartition des dépenses entre collectivités à hauteur de 60 % pour la Communauté de Communes du Pays Viganais et 40 % pour la Ville du Vigan.

Le Comité Technique de la Communauté de Communes du Pays Viganais a été saisi, le 16 septembre 2020, pour avis sur la convention de service commun.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre (Roland CANAYER par procuration) et 8 abstentions (Laurence BERANGER, Joël CORBIN, Alessandro COZZA, Maxime GARCIA, Roger LAURENS, Pauline PAGES, Laurent PONS, Martine VOLLE-WILD,**

APPROUVE la création d'un service commun de Direction Générale des Services,  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **02 – SOUTIEN A L'UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS VIGANAIS (UPV) POUR L'ANNEE 2020**

---

Rapporteur : Bruno MONTET

L'Union des Professionnels du Pays Viganais (UPV) mène, tout au long de l'année, des actions qui fédèrent de nombreux acteurs du territoire. Ces événements d'intérêt communautaire participent à la dynamique du Pays Viganais.

Afin de soutenir l'ensemble des actions de l'association, Monsieur le Vice-président propose d'allouer à l'UPV une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour l'année 2020.

Par ailleurs, sous réserve que la situation sanitaire permette la tenue de la quinzaine commerciale de Noël 2020, Monsieur le Vice-président propose d'allouer une enveloppe de 5 000 € maximum pour l'organisation de cette manifestation, répartie comme suit :

Bons d'achats mis en jeu par la Collectivité	3 500 €
Communication (impression livrets, affiches A3, encarts publicitaires...)	1 500 €

Les bons d'achats mis en jeu par la Communauté de Communes à l'occasion de la quinzaine commerciale de Noël, seront disponibles chez les commerçants participants et valables uniquement chez les professionnels participants et adhérents de l'UPV. Les gagnants seront désignés par tirage au sort. Les lots seront à retirer au siège de la Communauté de Communes.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, à l'unanimité avec 1 abstention (Bruno BELTOISE).**

APPROUVE le soutien à l'UPV au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant de 3 500 €.

APPROUVE le soutien à l'UPV pour l'organisation de la quinzaine commerciale de Noël 2020, sous réserve que l'évolution de la situation sanitaire ne le permette, pour un montant de 5 000 € maximum, réparti selon tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **03 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU ORGANISANT UNE MANIFESTATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

---

Rapporteur : Emilie PASCAL

Dans le cadre de l'aide aux associations, Madame la Vice-présidente propose d'attribuer des subventions à caractère exceptionnel aux associations d'intérêt communautaire. Sont dites d'intérêt communautaire les associations du Pays Viganais qui proposent des actions drainant un public venant de l'extérieur du territoire avec des retombées médiatiques, économiques ou touristiques clairement identifiables sur le Pays Viganais.

Madame la Vice-présidente propose d'attribuer ces subventions selon le tableau ci-après :

<b>SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020</b>			
Nom de l'Association ou de l'organisme	MIC FIC	Montant proposé au vote	Objet
Circum Image	MIC	<b>1 000,00 €</b>	Passeurs d'images
Madeleine	MIC	<b>1 000,00 €</b>	Court métrage « Fertile »
Kamishibai	MIC	<b>2 000,00 €</b>	Éclats de lire 2020
La chanson qui dérange	FIC	<b>300,00 €</b>	Fonctionnement 2020
<b>TOTAL</b>		<b>4 300,00 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

DECIDE d'attribuer aux associations d'intérêt communautaire les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-avant.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**04 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapporteur : Emmanuel PUECH

Monsieur le Conseiller, après examen du Comité Directeur de l'Office Intercommunal du Sport le 06 octobre 2020, propose d'attribuer aux associations sportives d'intérêt communautaire des subventions à différents titres, selon la répartition établie dans le tableau ci-dessous.

Le versement de ces aides d'un montant total de 10 615,00 € interviendra selon les modalités d'attribution déterminées par l'Office Intercommunal du Sport et en appliquant les statuts de la Communauté de Communes du Pays Viganais pour les associations sportives d'intérêt communautaire.

Mesdames Halima FILALI et Emilie PASCAL ainsi que Monsieur Lionel GIROMPAIRE se sont retirés lors du vote de la présente délibération.

Nom de l'Association		Montant OIS	Montant proposé au vote	Objet
Football Club PV	FS	3 493,00 €	<b>3 493,00 €</b>	Fonctionnement 2020
Nautic Club PV	FS	1 844,00 €	<b>1 844,00 €</b>	Fonctionnement 2020
La boule des châtaigniers	FS	584,00 €	<b>584,00 €</b>	Fonctionnement 2020
Vélo Club MAPV	FS	699,95 €	<b>700,00 €</b>	Complément 2020
Diagonale	FS	106,50 €	<b>107,00 €</b>	Complément 2020
La Draille Viganaise	FS	47,00 €	<b>47,00 €</b>	Complément 2020
Aïkido Cévennes Le Vigan	FS	393,65 €	<b>394,00 €</b>	Complément 2020
Sport Pour Tous en Cévennes	FS	803,39 €	<b>803,00 €</b>	Complément 2020
AGV	FS	90,25 €	<b>90,00 €</b>	Complément 2020
AS André Chamson	FS	317,95 €	<b>318,00 €</b>	Complément 2020
Tennis Club Pays Viganais	FS	120,75 €	<b>121,00 €</b>	Complément 2020
GIGN	FS	126,57 €	<b>127,00 €</b>	Complément 2020
Judo Club Pays Viganais	FS	192,57 €	<b>193,00 €</b>	Complément 2020
Tennis de table PV	FS	57,24 €	<b>57,00 €</b>	Complément 2020
Handball Pays Viganais	FS	926,63 €	<b>927,00 €</b>	Complément 2020
Rugby Club PV	FS	660,20 €	<b>660,00 €</b>	Complément 2020
Sport pour Tous en Cévennes	ES	150,00 €	<b>150,00 €</b>	1 <sup>ère</sup> pl. championnat du monde Kick Boxing
<b>TOTAL</b>		<b>10 613,65 €</b>	<b>10 615,00 €</b>	

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

ATTRIBUE aux associations sportives d'intérêt communautaire les subventions correspondantes.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**05 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS TRAIL ET DE LEUR BALISAGE**

---

Rapporteur : Emmanuel PUECH

Monsieur le Conseiller informe l'Assemblée que la Communauté de Communes, en collaboration avec l'association Pays Viganais Endurance Nature (PVEN) a porté un projet de balisage de sentiers Trail en Pays Viganais. L'objectif est de développer et valoriser une offre d'activités de pleine nature de qualité.

Vingt circuits dont les points de départ sont implantés sur le territoire du Pays Viganais sont concernés. Le kilométrage total des parcours est de 330 km.

Afin de permettre l'usage constant des sentiers mis à disposition du public dans des conditions normales de sécurité et d'agrément, la Communauté de Communes s'est appuyée sur l'association PVEN pour le balisage initial des sentiers puis pour la surveillance et le remplacement des jalonnements manquants et/ou dégradés.

En contrepartie de l'exécution de ces missions, l'association PVEN recevra, sur présentation de factures avant le 30 septembre de l'année en cours, une indemnisation annuelle et forfaitaire de 1 500 €.

Il est à noter que l'ensemble des conditions de balisage et d'entretien de ces circuits ainsi que les modalités d'intervention de chaque partie feront l'objet d'une convention conclue pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois pour la même durée, par tacite reconduction.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

APPROUVE la convention d'entretien des sentiers trail et de leur balisage.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

**06 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN DES SENTIERS VTT ET DE LEUR BALISAGE**

---

Rapporteur : Emmanuel PUECH

Monsieur le Conseiller informe l'Assemblée que la Communauté de Communes, en collaboration avec le Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais a porté un projet de balisage de sentiers VTT sur le secteur de la vallée de l'Arre. L'objectif étant de développer et valoriser une offre d'activités de pleine nature de qualité.

Quatre circuits au départ du skate parc au Vigan sont concernés. Le kilométrage total des parcours est de 126 km. Certaines portions appartenant à plusieurs parcours, le kilométrage total des chemins à entretenir et baliser est de 57 km.

Afin de permettre l'usage constant des sentiers mis à disposition du public dans des conditions normales de sécurité et d'agrément, la Communauté de Communes s'est appuyée sur le Vélo Club Mont Aigoual Pays Viganais pour le balisage initial des sentiers puis pour la surveillance et le remplacement des jalonnements manquants et/ou dégradés.



En contrepartie de l'exécution de ces missions, le Vélo Club recevra, sur présentation de factures avant le 30 septembre de l'année en cours, une indemnisation annuelle et forfaitaire de 1 500 €.

Il est à noter que l'ensemble des conditions de balisage et d'entretien de ces circuits ainsi que les modalités d'intervention de chaque partie feront l'objet d'une convention conclue pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois pour la même durée, par tacite reconduction.

**Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet proposé.

APPROUVE la convention d'entretien des sentiers VTT et de leur balisage.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

---

**M1 – MOTION RELATIVE AUX MESURES PRISES POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19 DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

---

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'allocution du Président de la République en date du 28 octobre 2020,

Considérant qu'aucun lit supplémentaire n'a été créé, ni aucun poste dans les services hospitaliers publics malgré un premier épisode épidémique éprouvé en mars 2020,

Considérant que de multiples incohérences persistent notamment dans l'ouverture des écoles, des grandes surfaces et des transports en commun, qui à eux-seuls permettent le brassage de plusieurs millions de personnes quotidiennement,

Considérant la fragilité des commerces et restaurants du centre-ville du Vigan et du Pays Viganais en général, renforcée par le premier épisode épidémique de mars 2020,

Considérant que cette déclaration dite de « confinement » met gravement en danger l'activité économique locale du Pays Viganais,

Considérant que de multiples possibilités existent afin de permettre le fonctionnement des commerces et restaurants, notamment par le drive, internet, téléphone, prise de rendez-vous, etc...

**Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,**

DEMANDE au gouvernement :

- DE REVISER les conditions d'application de ce deuxième plan de sauvegarde des agents de services de réanimations et de limitation des interactions de populations, dit « confinement ».
- DE REDONNER aux services hospitaliers publics les moyens financiers, humains et matériels nécessaires et proportionnels au bon fonctionnement d'un service public français.
- DE PERMETTRE à tous les commerces et restaurants de mettre en place les moyens nécessaires et compatibles à la situation sanitaire déclarée par le gouvernement, et de les aider en cela.
- D'ACCENTUER les aides de l'Etat en faveur des entreprises dont la survie est menacée par les mesures prises pour lutter contre l'épidémie.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **M2 – MOTION POUR LE MAINTIEN DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES AU VIGAN ET LA SAUVEGARDE DES SERVICES DE PROXIMITE**

---

Rapporteur : Emmanuel GRIEU

Vu la motion du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2019, en faveur du maintien du centre des finances publiques au Vigan et la sauvegarde des services de proximité, restée sans effet,

Considérant le projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques dans le Gard, qui ventile le service conseil des collectivités locales,

Considérant que malgré les projets de création de Maison de l'Etat et de Maison France Services, des incertitudes demeurent quant à la pérennité des services de l'État sur le territoire, et notamment sur l'occupation des locaux appartenant à la Communauté de Communes du Pays Viganais,

Considérant que la présence des services publics de l'Etat en Pays Viganais, Sous-préfecture et chef-lieu d'arrondissement, relève à la fois de l'égalité d'accès des citoyens aux services publics et d'un aménagement équilibré du territoire, deux éléments capitaux en zone rurale,

**Le Conseil de Communauté, après discussion, et à l'unanimité,**

RAPPELLE sa candidature au programme de démétropolisation des services nationaux de la DGFIP, s'inscrivant dans l'accessibilité des services public.

DEMANDE à installer le futur service de gestion comptable (SGC) au Vigan.

S'OPPOSE vivement à la délocalisation des services des Impôts et de la Trésorerie et de tout autre service public à destination des citoyens ou des collectivités.

RAPPELLE l'importance du maintien des services publics de l'Etat sur le territoire du Pays Viganais.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT**

---

Rapporteur : Régis BAYLE

Vu la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégation au Président,

Monsieur le Président informe les Conseillers des décisions et arrêtés signés entre le 2 septembre et le 30 octobre 2020 dans le cadre de ses délégations.

### **Décisions :**

20DEC016 : Décision portant signature d'un contrat d'entretien avec la Société SARL AYMARD PESAGE pour la vérification périodique annuelle et la révision périodique tous les 2 ans du pont à bascule de la Déchèterie de Molières-Cavaillac

20DEC018 : Décision portant signature d'une convention quadripartite d'accès à la déchèterie de Ganges

**Arrêtés :**

20ARR023 : Délégation de fonction et de signature à : Emmanuel PUECH, Conseiller Communautaire, membre du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Viganais

20ARR024 : Nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)

20ARR025 : Autorisation d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux intérieurs

20ARR026 : Autorisation d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux extérieurs

20ARR027 : Arrêté portant autorisation permanente et générale de poursuites

20ARR028 : Arrêté de péril imminent

20ARR029 : Arrêté de péril imminent

20ARR030 : Arrêté portant désignation d'un représentant auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

20ARR031 : Autorisation d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux extérieurs

20ARR032 : Autorisation d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux intérieurs

20ARR033 : Interdiction d'utilisation des équipements sportifs intercommunaux intérieurs et extérieurs

**Le Conseil de Communauté prend acte du compte rendu considéré ci-dessus.**

---

**REMERCIEMENTS**


---

NOM	MOTIFS
Monsieur Jean-Marie MISS, Président, Association des amis du chemin de Saint-Guilhem	Pour la subvention accordée à l'association.
Monsieur Hervé RENARD, Chef de centre du Vigan	Pour la mise à disposition de la halle aux sports dans le cadre de la gestion des intempéries du 19 septembre.
Monsieur Christian PRUDHOMME, Directeur du Tour de France	Pour le soutien et l'implication dans l'organisation de l'étape.

---

**QUESTIONS DIVERSES**


---

**Confinement**

Monsieur Patrick DARLOT souhaite apporter une information en lien avec la motion qui vient d'être adoptée concernant le deuxième confinement, qu'il juge aberrant.

Il indique qu'à l'échelle d'un village comme St Bresson, le premier confinement a posé une série de difficultés importantes dans la vie quotidienne des habitants et que certaines personnes ne se remettraient pas des conséquences du deuxième.

En tant que maire d'un village, amené à assurer la vie quotidienne des gens sur les questions qui touchent à la communauté, il a estimé qu'il ne pouvait pas ne pas remettre en cause l'arrêté du Préfet à l'échelle de sa commune, sauf à démissionner lui-même.

En s'appuyant sur des juristes, il a pris un « arrêté rétablissant l'état de droit dans le respect d'objectifs sanitaires de non-propagation du virus SARS-COV2 », qui contient les mesures nécessaires selon lui pour que le tissu social ne se déchire pas.

Il expose les mesures en question : la réouverture des commerces de proximité dans le respect des protocoles sanitaires, même si à priori il n'y a pas de tels établissements sur sa commune ; la réouverture du lieu de culte, de la salle des fêtes dans la limite de 17 personnes – soit 4 m<sup>2</sup> par personne, et de la chasse.

Il précise que cette dernière est la seule activité fédérative du village en cette période et qu'elle a également un intérêt écologique et de préservation en permettant de réguler la population d'espèces nuisibles.

Il distribue aux membres présents le texte de l'arrêté accompagné d'un courrier et indique que ces documents leur seront également adressés par voie électronique. Il encourage les maires à engager la même démarche, en l'adaptant aux spécificités de leur commune.

Monsieur le Président indique que ces points sont régulièrement relevés par les élus lors des réunions avec les services de l'Etat, notamment en ce qui concerne la chasse, et note que sur ce point les choses ont évolué depuis.

#### Information aux élus

Monsieur Emmanuel GRIEU tient à rappeler la philosophie mise en place, à savoir l'ouverture en permanence. A ce titre, il insiste sur le fait que tous les conseillers communautaires sont les bienvenus à la communauté de communes pour poser leurs questions. Les services et les membres de l'exécutif sont à leur disposition, en toute transparence.

#### Pouvoir de police « circulation et stationnement »

Madame Martine VOLLE-WILD s'interroge sur le transfert des pouvoirs de police « circulation et stationnement » au Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président indique qu'un certain nombre d'arrêtés d'opposition ont été pris par les Maires et qu'il ne souhaite pas ce transfert.

Il relève par ailleurs qu'il faudra discuter de la question des immeubles en péril. Il envisage que les services puissent poursuivre l'accompagnement des communes dans les démarches techniques et juridiques mais qu'il faudrait rediscuter de l'aspect financier, puisque cette compétence va peser sur la Communauté de Communes.

Il indique que l'ensemble de ces éléments seront étudiés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h40.